



DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PROGRAMME FEDER-FSE+ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2021-2027 N° PORTAIL 37319

Le Président du Conseil départemental,

Vu la délibération n°21CD02-12 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations générales du Conseil départemental au Président ;

Considérant le Programme FEDER-FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 et notamment son volet transition énergétique et environnement visant à soutenir les mesures d'efficacité énergétique dans la rénovation et la construction des bâtiments ;

DECIDE

Article 1^{er}: de déposer une demande de subvention au titre du Programme FEDER-FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du collège de Saint-Mamet dont le plan de financement est le suivant :

Origine du financement	Date de la demande (1) ou de la décision (2) de subvention (si obtenue)	Montants HT	% du montant total de l'opération
Subventions publiques			
UNION EUROPEENNE fonds européen de développement régional		1 770 850,20 €	60%
TOTAL 1 = financements publics		1 770 850,20 €	60%
Participation du demandeur			
Autofinancement		1 180 566,80 €	40%
Emprunts			
Autres préciser			
TOTAL 2		1 180 566,80 €	40%
TOTAL 1 + 2		2 951 417,00 €	100%

Date de publication : 10/08/2023

Article 2 : de signer tout acte relatif à cette demande de subvention.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'Assemblée départementale.

Fait à AURILLAC, le **10 AOUT 2023**

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Faure', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a castle and a star.

Bruno FAURE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.